

DELIBERATION N° 04 - BUDGET DE L'ECOLE DE MUSIQUE - COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Rapporteur : M. LAMY

Conformément aux articles L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait lecture du Compte Administratif 2012 de l'Ecole de Musique. Le tableau ci-dessous résume les opérations comptables :

	Opérations de l'exercice	Reprise des résultats n-1	Total
<u>Investissement</u>			
Recettes	5 660,57 €	5 790,67 €	11 451,24 €
Dépenses	11 661,68 €		11 661,68 €
Résultat de clôture			- 210,44 €
<u>Fonctionnement</u>			
Recettes	321 809,00 €	33 034,99 €	354 843,99 €
Dépenses	298 166,21 €		298 166,21 €
Résultat de clôture			+ 56 677,78 €
<u>Ensemble</u>			
Recettes	327 469,57 €	38 825,66 €	366 295,23 €
Dépenses	309 827,89 €		309 827,89 €
Résultats de clôture			+ 56 467,34 €

Le Compte Administratif 2012 de l'Ecole de Musique est conforme au compte de gestion présenté par le Trésorier Principal de Vandœuvre.

Le Compte Administratif 2012 de l'Ecole de Musique a été présenté en Conseil d'Exploitation de l'Ecole de Musique le 21 mai 2013.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide par 22 voix pour et 5 abstentions (Groupe Ludres Autrement et Pour Tous) :

- d'approuver le Compte Administratif 2012 de l'Ecole de Musique ;
- de donner quitus à Monsieur le Maire pour sa gestion.